



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1^{er} mars 2024

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour décision : statistiques
des changements climatiques**

Statistiques des changements climatiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 2023/325 du Conseil économique et social et conformément aux pratiques établies par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il contient des informations actualisées sur les travaux de la Division relatifs aux statistiques des changements climatiques, en particulier la mise au point d'outils d'aide à la mise en œuvre de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques qui a été adopté par la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session. En outre, on y fait le point sur la collaboration avec les principales institutions partenaires et on y rend compte des progrès réalisés dans la coordination des activités relatives aux statistiques des changements climatiques. Les informations sur la mise en œuvre de l'Ensemble mondial comprennent les conclusions d'une enquête pilote, plusieurs pays ayant répondu qu'ils étaient en train d'élaborer un programme national sur les statistiques des changements climatiques. On y rend également compte des travaux en cours sur l'élaboration de la méthodologie, y compris sur les thèmes prioritaires suivants : la combinaison des statistiques des changements climatiques et des statistiques sanitaires ; la combinaison des statistiques des changements climatiques et des statistiques genrées. Comme indiqué au paragraphe 48 du présent rapport, la Commission est invitée à prendre des mesures visant notamment à rationaliser ses travaux sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques, à encourager l'utilisation de l'Ensemble mondial, à renforcer la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les autorités nationales chargées de

* [E/CN.4/2024/1](#).



communiquer des informations liées aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre, et à promouvoir l'accroissement des investissements dans les statistiques des changements climatiques.

I. Introduction

1. À sa cinquante-troisième session, qui s'est tenue du 28 février au 2 mars et le 4 mars 2022, la Commission de statistique a adopté la décision 53/116 (voir [E/2022/24-E/CN.3/2022/41](#)), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2022/17), dans lequel est présenté l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques ;

b) A adopté l'Ensemble mondial en tant que cadre pour les statistiques et indicateurs sur les changements climatiques, à utiliser par les pays au moment de l'établissement de leurs propres ensembles de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques compte tenu de leurs préoccupations, priorités et ressources propres, tout en notant qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux méthodologiques au titre d'un certain nombre d'indicateurs, en prenant pour référence le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) A constaté que l'Ensemble mondial avait certes été conçu de manière à répondre aux besoins de tous les pays à la suite d'une consultation de portée mondiale, mais qu'il n'en demeurait pas moins complémentaire de l'ensemble d'indicateurs de base des changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens et d'autres ensembles régionaux, susceptibles d'inclure des indicateurs plus spécifiquement régionaux, précisant que l'objectif était d'encourager l'harmonisation à tous les niveaux ;

d) S'est dite favorable à ce que l'Ensemble mondial fasse l'objet d'un réexamen complet cinq ans après son adoption, sur le modèle de ce qui se pratiquait pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et a encouragé le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement à mener des examens plus réguliers, pour alignement sur le développement en cours de domaines statistiques connexes concernant la biodiversité, les catastrophes, la comptabilité environnementale et économique et la comptabilité écosystémique, l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles, ainsi que sur les ensembles régionaux corrélés, comme celui qui avait été mis au point par la Conférence des statisticiens européens ou les ensembles thématiques d'indicateurs sur les changements climatiques. Parallèlement, on pouvait aussi envisager d'accorder la priorité aux corrélations entre divers indicateurs, en expliquant la nature de celles-ci, et constituer une brève liste d'indicateurs recommandés, sélectionnés parmi les nombreux indicateurs existants (158 au total) ;

e) A prié instamment la communauté statistique internationale d'intensifier son action de renforcement des capacités s'agissant des statistiques sur les changements climatiques en favorisant une collaboration et une coordination plus étroites entre les multiples entités participant à ce processus ;

f) A encouragé les systèmes statistiques nationaux à investir dans la production de statistiques des changements climatiques, et à renforcer les statistiques de l'environnement et la comptabilité environnementale, en utilisant le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et le Système de comptabilité environnementale et économique, en guise de références complémentaires pour élaborer des éléments d'information relatifs aux changements climatiques, compte tenu des corrélations étroites entre ces deux dispositifs ;

g) A encouragé le renforcement de la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les autorités nationales chargées de communiquer des informations liées aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, étant donné que des données plus

variées et plus nombreuses seraient nécessaires aux fins de l'application de l'Accord de Paris, ainsi que pour atteindre les objectifs de développement durable liés au climat ;

h) S'est dite favorable à la poursuite des travaux entrepris par la Division de statistique et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires clefs aux fins du renforcement de la corrélation entre les statistiques et les politiques, comme l'action menée conjointement aux fins du renforcement des capacités et de la formation avec d'autres partenaires ;

i) A prié instamment la communauté des donateurs de mobiliser des ressources pour rendre possible le renforcement des capacités en matière de statistiques environnementales et des changements climatiques dans les pays en développement ;

j) A approuvé le projet de plan de travail, et prié la Division de statistique de la tenir informée, d'ici deux à trois ans, de l'évolution de la situation à ces divers égards.

II. Activités récentes

2. La triple crise planétaire¹ que constituent les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité menace le bien-être et la survie de millions de personnes dans le monde. Néanmoins, comme l'a souligné le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023², les informations et les données sur les changements climatiques nécessaires à la prise de décisions stratégiques ne sont toujours pas faciles à obtenir.

3. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a mis au point l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques³, qui a été adopté à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique, qui s'est tenue en mars 2022. L'Ensemble mondial sert de cadre statistique pour le suivi de l'action climatique et la communication d'informations y relatives, avec des indicateurs appropriés dont les pays peuvent se servir au moment d'établir leur propre ensemble en fonction de leurs préoccupations, de leurs priorités et de leurs ressources. Le rôle des statistiques officielles dans l'élaboration des politiques de lutte contre les changements climatiques et dans la communication d'informations au titre de la Convention-cadre et de l'Accord de Paris devrait améliorer le processus d'assurance de la qualité, la comparabilité des données communiquées, l'adhésion politique et la diffusion et l'utilisation des statistiques officielles aux fins de prise de décisions stratégiques éclairées et de l'évaluation de l'efficacité des politiques adoptées⁴. Il devrait également contribuer à faire appliquer davantage le principe de responsabilité, à accroître la transparence et à aider les pays dont les systèmes statistiques sont moins développés à mieux se préparer pour bénéficier des fonds et des ressources destinés à l'action climatique. Dans le prolongement de son adoption, la Division de statistique, en collaboration avec le Groupe d'experts des statistiques de

¹ Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « What is the triple planetary crisis? », blog, 13 avril 2022.

² Voir : <https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023>.

³ Voir : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/climatechange.cshtml>.

⁴ Partnership on Transparency in the Paris Agreement, « Technical paper: benefits of climate transparency », octobre 2023.

l'environnement⁵, le secrétariat de la Convention-cadre et les partenaires clefs, vise à engager les actions suivantes : a) étudier les moyens possibles de coordonner les activités sur les statistiques des changements climatiques et de contribuer à la communication d'informations sur les changements climatiques ; b) encourager et aider les pays à mettre en œuvre l'Ensemble mondial au moyen d'outils d'aide à la mise en œuvre, d'activités de renforcement des capacités et de campagnes de communication ; c) perfectionner la méthodologie relative à certains thèmes et contribuer à renforcer la complémentarité entre les initiatives mondiales, régionales et nationales.

4. La dixième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement s'est tenue en ligne au début du mois d'octobre 2023⁶ et les principaux sujets qui y ont été abordés sont les suivants : a) les statistiques et les indicateurs relatifs aux changements climatiques ; b) la collecte de données statistiques sur l'environnement ; c) les outils relatifs aux statistiques de l'environnement ; d) le renforcement des capacités en matière de statistiques de l'environnement et des changements climatiques ; e) un débat sur les priorités et les conclusions. Dans ses conclusions, le Groupe d'experts a recommandé de renommer le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement qui deviendrait le Groupe d'experts en statistiques de l'environnement et des changements climatiques, et a donc proposé que la Commission de statistique approuve ce changement de nom à sa cinquante-cinquième session. Cette proposition se fonde sur les éléments suivants : la décision que la Commission a prise à sa quarante-neuvième session, à savoir d'élargir le mandat du Groupe d'experts afin que celui-ci examine d'autres aspects des statistiques et des indicateurs des changements climatiques ; le fait que les réunions du Groupe d'experts ont de plus en plus porté sur les statistiques des changements climatiques au cours des dernières années ; les corrélations étroites entre les deux questions.

A. Progrès réalisés dans la coordination des activités relatives aux statistiques des changements climatiques

5. Pour faciliter la coordination de son programme de travail relatif aux statistiques de l'environnement et des changements climatiques, la Division de statistique travaille en étroite collaboration avec les États Membres et de nombreuses parties prenantes aux niveaux international et régional. Cette approche consultative vise à aligner les activités relatives aux statistiques de l'environnement et des changements climatiques sur d'autres initiatives connexes au sein de la communauté statistique, tout en aidant les États Membres à collecter et à compiler des statistiques pertinentes pour les initiatives politiques communes, comparables à celles d'autres pays et applicables aux efforts de collecte de données au niveau international.

6. Par exemple, l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a entraîné une forte demande de statistiques produites par les États Membres et relatives à l'environnement, aux changements climatiques et aux catastrophes, et les statistiques dans ces domaines thématiques ont tendance à comporter des éléments communs. Les liens entre l'action climatique et le développement durable sont établis dans l'Accord de Paris et le Programme 2030, et mettent en avant le fait que les changements climatiques ont indéniablement des effets sur le développement durable, tandis qu'il ne fait aucun doute que le développement

⁵ Environ 131 experts représentant 34 pays et 22 organismes internationaux ont participé à la dixième réunion du Groupe d'experts. Le rapport final de la réunion est consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/EGES10/Final%20Report.pdf>.

⁶ Voir : https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/fdes_eges10.cshtml.

non durable cause encore plus de changements climatiques. Le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris ont un lien avec les pertes et dommages résultant des changements climatiques et des catastrophes. Les changements climatiques, considérés comme un facteur de risque de catastrophe, sont placés au premier rang des préoccupations dans le Cadre de Sendai, et leurs effets sur le développement durable ont également été amplement démontrés. La Division de statistique aide les États Membres à tirer parti des relations entre ces données en préconisant des utilisations multiples des mêmes données de base et en aidant les experts nationaux à détecter les doubles emplois et à régler systématiquement ce problème.

7. Les entités des Nations Unies, avec d'autres entités internationales et régionales, continuent de s'appuyer sur le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement qui est un forum d'examen par des pairs, et de tirer parti de l'alignement de leur programme de travail sur les statistiques des changements climatiques. Les principales avancées méthodologiques et les activités de renforcement des capacités menées par ces entités ont été examinées à la dixième réunion du Groupe d'experts. La Division de statistique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tous présenté leur programme de travail sur les statistiques des changements climatiques ou les statistiques connexes, des avancées ayant été notées du point de vue du fond et de la méthodologie, et ont proposé des pistes de collaboration suivantes (les activités de renforcement des capacités sont abordées dans la section B du présent rapport) :

- La Division de statistique a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, et de la production de statistiques relatives aux changements climatiques dans le cadre d'autres initiatives nationales. Il a été noté que, depuis que la Commission de statistique a adopté l'Ensemble mondial en 2022, plusieurs pays avaient réalisé de grands progrès en s'inspirant de ce cadre et que d'autres pays avaient réalisé des progrès grâce à d'autres initiatives et projets.
- Le secrétariat de la Convention-cadre a présenté les exigences générales en matière de communication d'informations qui s'imposent à toutes les parties au titre de l'Accord de Paris, le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui et ses nouveaux outils de communication d'informations, ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national par les pays. Le rôle essentiel et croissant des statistiques officielles, qui contribuent à la préparation, à l'application du principe de responsabilité et à la transparence, a également été souligné. Le secrétariat est en train de mettre au point les outils de communication d'informations pour le cadre de transparence renforcé afin que toutes les parties fournissent les informations qu'elles doivent communiquer au titre de l'Accord de Paris, y compris l'établissement d'un ensemble national d'indicateurs qui pourraient également être tirés de l'Ensemble mondial. Il a également souligné le travail conjointement mené avec la Division de statistique, ce qui est à l'origine de l'adoption de l'Ensemble mondial par la Commission de statistique.
- La FAO a communiqué des informations sur les émissions provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, qui montrent les liens entre les systèmes agroalimentaires de la FAO et les inventaires nationaux des gaz à effet de serre soumis au secrétariat de la Convention-cadre. L'utilisation des terres, le changement d'affectation des

terres et la foresterie sont des composantes de la Base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT). La FAO joue un rôle de premier plan dans l'estimation des gaz à effet de serre dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture au niveau international, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres, la foresterie et les systèmes agroalimentaires de manière plus générale^{7,8}. Le sujet nécessite qu'il y ait un équilibre très harmonieux entre les progrès réalisés en matière de statistiques et les avancées académiques, et on demande de plus en plus des indications supplémentaires sur la marche à suivre pour l'estimation des émissions des systèmes agroalimentaires.

- Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la CESAP ont mis en avant le travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes et la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Il est à noter que plusieurs des indicateurs du Cadre de Sendai sont repris dans l'Ensemble mondial et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ainsi, un cadre commun mondial des statistiques relatives aux catastrophes pourrait aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données, tout en étant parfaitement compatible avec l'Ensemble mondial.
- L'OCDE a présenté ses travaux sur le Programme d'action international sur le climat, qui vise à accompagner les pays dans les efforts qu'ils déploient pour progresser vers une économie à zéro émission nette et plus résiliente d'ici à 2050, et qui est un élément fondamental des travaux de l'OCDE relatifs au climat. Grâce à une approche analytique de la collecte de données sur l'environnement étroitement liée aux mesures politiques et à leurs effets, les progrès réalisés dans l'établissement des principaux indicateurs des travaux de l'OCDE montrent que les efforts sont harmonisés avec ceux déployés par le secrétariat de la Convention-cadre et la Division de statistique.
- La CEE a partagé les travaux de son équipe spéciale sur le rôle que doivent jouer les organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques que se sont fixés les pays. Un exposé a été fait sur la mise en place et la constitution de l'équipe spéciale, et on a rappelé les travaux antérieurs sur la création de l'ensemble d'indicateurs de base relatifs aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens (dont la plupart font également partie des indicateurs de l'Ensemble mondial), ainsi que l'élaboration du projet d'orientations sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux, y compris les chapitres sur les politiques d'atténuation des risques et d'adaptation et leurs besoins en matière de statistiques.

8. Sur la base des délibérations de la dixième réunion du Groupe d'experts, la Division de statistique, le secrétariat de la Convention-cadre et d'autres partenaires clefs se sont mis d'accord pour poursuivre leur collaboration afin de contribuer à la stratégie du secrétariat intitulée « ensemble pour la transparence » et de promouvoir les outils de communication d'informations pour le cadre de transparence renforcé. Cela permettra de mieux comprendre le rôle des organismes nationaux de statistique au sein des pays en ce qui concerne la communication d'informations sur les changements climatiques dans le cadre du système statistique national, grâce à la mise

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Agrifood systems and land-related emissions. Global, regional and country trends, 2001–2021 », 9 novembre 2023.

⁸ Parmi les sources des estimations des gaz à effet de serre, on peut citer la base de données de la Division de statistique sur les statistiques de l'énergie, accessible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/energystats/data/>.

en œuvre de l'Ensemble mondial, aux activités de renforcement des capacités et aux campagnes de communication sous la forme d'initiatives conjointes telles que des manifestations parallèles. Une telle collaboration permettrait d'accroître la transparence aux niveaux national et international, de contribuer au renforcement des capacités dans les États Membres, de promouvoir des décisions politiques plus éclairées à partir de statistiques officielles produites par les États Membres, d'obtenir une adhésion politique, de renforcer la confiance dans les institutions et de promouvoir le respect des obligations internationales.

9. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir la cohérence et la rationalisation des statistiques relatives au climat, à l'environnement et à d'autres sujets connexes, la Division de statistique, en collaboration avec les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement⁹, a dressé des inventaires des activités de renforcement des capacités et de collecte de données couvrant des domaines très variés liés aux statistiques de l'environnement, sous la houlette d'organisations internationales et régionales¹⁰. Elle a également inventorié les réponses des pays et des organismes à la consultation mondiale sur l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques¹¹. La première partie de cette consultation mondiale des pays portait essentiellement sur la dimension institutionnelle des statistiques et des indicateurs des changements climatiques et était composée de sept sous-parties, parmi lesquelles on peut citer les suivantes : la production et la communication de statistiques relatives aux changements climatiques ; la collaboration interinstitutionnelle ; l'assistance technique et la formation. La première partie consacrée aux organismes internationaux et régionaux portait essentiellement sur leurs activités en matière de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques et était composée de trois sous-parties : la collecte et la production de données ; la méthodologie ; le renforcement des capacités.

10. Outre les inventaires mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus, la Division de statistique mène continuellement des campagnes d'information auprès des principales parties prenantes, de manière consultative, afin d'en élargir autant que possible la portée. Elle donne un aperçu des activités menées par les nombreuses organisations internationales et régionales, ce qui peut faciliter la communication, promouvoir la transparence et réduire au minimum les chevauchements d'activités entre ces organisations et les États Membres. Étant donné les liens étroits entre les statistiques de l'environnement et des changements climatiques, il est proposé de regrouper le rapport sur les statistiques de l'environnement et le rapport sur les statistiques des changements climatiques à soumettre à la Commission de statistique en un seul rapport annuel sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques, sous un seul point de l'ordre du jour, et de regrouper également les inventaires, l'objectif étant de promouvoir la rationalisation des deux domaines.

11. Étant donné que la Commission de statistique elle-même offre une excellente possibilité de collaborer avec les principales parties prenantes, la Division de statistique organise chaque année des manifestations parallèles en marge des sessions de la Commission. On peut notamment en citer une manifestation parallèle sur le thème « Mise en œuvre de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques », organisé lors de la cinquante-quatrième session de la

⁹ Voir : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/coordination>.

¹⁰ Voir le document de base du rapport publié sous la cote E/CN.3/2020/33, établi par la Division et consultable à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_51/documents/BG-item-4e-EnvironmentStats-E.pdf.

¹¹ Voir le document de base du rapport publié sous la cote E/CN.3/2022/17, établi par la Division et consultable à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_53/documents/BG-3m-GlobalConsultationontheGlobalSet-E.pdf.

Commission, en mars 2023¹². Il s'agissait d'une manifestation qui s'était tenue au bon moment, environ 12 mois après l'adoption de l'Ensemble mondial par la Commission, pour que la Division, le secrétariat de la Convention-cadre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Communauté du Pacifique et la République-Unie de Tanzanie montrent aux États Membres comment l'Ensemble mondial peut être appliqué de manière pratique, en même temps que les outils d'aide, l'outil d'autoévaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques¹³ et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre de l'Ensemble mondial¹⁴. La Division prévoit d'organiser une manifestation parallèle en vue de promouvoir l'Ensemble mondial et la continuité des progrès réalisés par les États Membres dans sa mise en œuvre lors de la présente session de la Commission.

B. Mise en œuvre de l'Ensemble mondial

1. Outils d'aide à la mise en œuvre

12. Compte tenu de l'opportunité du programme de travail de la Division de statistique relatif à l'adoption de l'Ensemble mondial (voir [E/2022/24-E/CN.3/2022/41](https://unstats.un.org/unsd/envstats/Climate%20Change/cisat.cshhtml)), le moment est venu de mettre l'accent sur la mise en œuvre de celui-ci. À cette fin, les lignes directrices relatives à la mise en œuvre et l'outil d'autoévaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, établis par la Division en collaboration avec le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, sont mis en avant dans les activités de renforcement des capacités de la Division et d'autres partenaires clefs. En outre, le Groupe d'experts a souligné que d'autres orientations et outils avaient également été utilisés dans les pays. Par exemple, l'expérience que certains pays ont eue de l'application du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement leur a permis d'être préparés pour la mise en œuvre de l'Ensemble mondial.

13. Les lignes directrices relatives à la mise en œuvre visent à améliorer le suivi des changements climatiques, des effets de ces changements et des mesures prises pour les contrer, en communiquant les avantages des statistiques officielles aux autorités nationales chargées de communiquer des informations liées aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et en donnant aux organismes nationaux de statistique des orientations pour le renforcement de leur engagement dans le domaine des changements climatiques. Les lignes directrices renvoient aux cadres, méthodes, principes directeurs et manuels pertinents pour favoriser une collaboration plus étroite entre ces deux types d'institutions. Elles précisent les principales étapes nécessaires à la mise en place de processus nationaux visant à produire des statistiques relatives aux changements climatiques conformément aux politiques nationales, tout en s'efforçant d'améliorer la comparabilité des données au niveau international, et contribuent ainsi à améliorer le suivi des changements climatiques, ainsi que la manière dont les pays progressent vers l'atténuation des risques et s'adaptent aux effets néfastes.

14. Alors que les États Membres mettent en œuvre l'Ensemble mondial au niveau national, les données qu'ils compilent contribueront à la comparabilité des statistiques des changements climatiques entre les pays grâce à la collecte de données

¹² Voir : <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/events-details/un54sc-01032023-M-Implementation--of-the-Global-Set-of-Climate-Change-Statistics-and-Indicators>.

¹³ Voir : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/Climate%20Change/cisat.cshhtml>.

¹⁴ Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, « *Global Set of Climate Change Statistics and Indicators: Implementation Guidelines* », 2023.

effectuée par les organisations internationales. La compilation effectuée par lesdites organisations s'inspire davantage des efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre l'Ensemble mondial, dont les métadonnées contiennent des définitions largement acceptées et des orientations méthodologiques¹⁵. Les principales méthodes statistiques appliquées pour définir les statistiques et les indicateurs de l'Ensemble mondial renvoient aux sources suivantes : les lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat¹⁶ ; le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement¹⁷ ; les métadonnées sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable¹⁸ ; le Cadre de Sendai ; les métadonnées sur l'ensemble des indicateurs de base relatifs aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens¹⁹ ; les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques²⁰ ; le Système de comptabilité environnementale et économique²¹. Les données des États Membres servent principalement à respecter les obligations internationales en matière de communication d'informations, en particulier au titre du cadre de transparence renforcé et des contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris.

15. À sa dixième réunion, le Groupe d'experts a reconnu une nouvelle fois qu'une étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique permettait au secrétariat de la Convention-cadre de mieux communiquer des informations et de mieux vérifier les données communiquées, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, les politiques et mesures, les activités d'adaptation et d'appui, y compris le soutien financier. Il serait donc dans l'intérêt des pays de mettre en valeur leurs contributions au titre de l'Accord de Paris afin d'améliorer la qualité des données communiquées.

16. Tout au long de la dixième réunion du Groupe d'experts, les participants ont souligné l'importance des organismes nationaux de statistiques dans la coordination de la compilation des communications nationales, des rapports biennaux et surtout des inventaires des gaz à effet de serre, ou la contribution à cet exercice, tout en reconnaissant que les compétences spécifiques dépendaient des différents secteurs ou ministères de tutelle et institutions spécialisées. Le fait qu'un organisme national de statistique soit au centre d'un tel processus présente un avantage supplémentaire : cela permet de bien établir le lien entre les statistiques et les politiques relatives aux changements climatiques. Ces efforts peuvent amener les États Membres à investir dans leurs systèmes statistiques nationaux, à accroître la disponibilité des statistiques des changements climatiques grâce à des enquêtes spéciales ou à d'autres outils de collecte de données, et à intégrer des questions relatives au climat et à l'environnement dans les recensements de la population et des logements, les recensements agricoles et les autres enquêtes auprès des ménages ou des communautés.

17. Afin d'évaluer la mise en œuvre de l'Ensemble mondial et la production de statistiques des changements climatiques en général, la Division de statistique a mené une enquête pilote auprès des membres du Groupe d'experts avant la dixième réunion de celui-ci. Cette enquête était basée sur des questions relatives à l'annexe 1 des lignes directrices relatives à la mise en œuvre. Il ressort des réponses que le fait que

¹⁵ Voir : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/Climate%20Change/cisat.cshtml>.

¹⁶ Voir : <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>.

¹⁷ Voir : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes.cshtml>.

¹⁸ Nations Unies, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata>.

¹⁹ Voir : <https://unece.org/statistics/publications/CES-set-of-core-climate-change-related-indicators>.

²⁰ Nations Unies, *Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques*, 2017.

²¹ Voir : <https://sea.un.org/>.

les pays appliquent le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement avait contribué au fait qu'il y a eu des réponses positives concernant l'Ensemble mondial. En outre, depuis l'adoption de l'Ensemble mondial en 2022, plusieurs pays ont réalisé de grands progrès dans sa mise en œuvre et certains pays ont réalisé des progrès grâce à d'autres initiatives et projets, comme l'ensemble des indicateurs de base relatifs aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens, le pacte vert pour l'Europe²², l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données du Fonds monétaire international²³ et l'écosystème de données sur les changements climatiques du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)²⁴. Les experts se sont félicités des résultats de l'enquête pilote, ont contribué à son achèvement et ont recommandé que la Division prenne en compte les contributions issues de la dixième réunion du Groupe d'experts en vue du perfectionnement de l'enquête.

18. À la dixième réunion du Groupe d'experts, les experts se sont réunis dans le cadre d'un travail de groupe spécial pour examiner les conclusions de l'enquête pilote sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Ensemble mondial. Les conclusions de l'étude ont permis de dégager plusieurs idées, dont les suivantes : la collaboration interinstitutionnelle est un facteur important qui permet aux pays de communiquer efficacement des statistiques relatives aux changements climatiques ; les comités sont utiles pour la création de réseaux en vue de favoriser la collaboration et d'avoir des échanges sur les statistiques et les indicateurs nécessaires au niveau national ; il importe que les statistiques des changements climatiques soient approuvées au plus haut niveau et prises en compte dans les stratégies nationales de développement de la statistique ou dans d'autres stratégies nationales.

19. Parallèlement aux lignes directrices relatives à la mise en œuvre, l'outil d'autoévaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, qui comprend deux parties, notamment une introduction et les métadonnées qui s'y rapportent, donne aux États Membres la possibilité d'entreprendre une évaluation approfondie et détaillée des statistiques et indicateurs de l'Ensemble mondial, tout en permettant de donner la priorité aux indicateurs et statistiques adaptés au contexte national. D'une région à l'autre, plusieurs pays ont déjà acquis de l'expérience dans l'utilisation de l'outil d'autoévaluation. La Division de statistique s'est appuyée sur les observations formulées par les pays qui mettent en œuvre l'Ensemble mondial, selon lesquelles des difficultés sont liées à la production de grandes quantités de données, à la gestion de la consultation des parties prenantes et à la clarté de la définition des objectifs politiques, avec ou sans cadre législatif. Les experts ont reconnu la valeur et l'utilité de l'exercice d'autoévaluation et des résultats qui en ressortent. Par conséquent, ils ont souligné l'importance des organismes nationaux de statistique dans la coordination de la compilation des communications nationales (telles que les inventaires des gaz à effet de serre), ou la contribution à cet exercice, tout en reconnaissant que les compétences spécifiques dépendaient des différents secteurs ou ministères de tutelle et institutions spécialisées.

20. Lors d'une autre séance de la dixième réunion du Groupe d'experts, les experts ont examiné l'expérience que les pays ont de l'outil d'autoévaluation et ont observé qu'il était très utile pour l'évaluation des lacunes et de la qualité des données en ce qui concerne les sources de données existantes (enquêtes et données administratives). Ils ont également partagé les principaux points de son utilisation, notamment : la recherche de moyens de recourir aux données non traditionnelles pour combler les lacunes en matière de données ; les renseignements sur les éléments pertinents utilisés

²² Voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/>.

²³ Voir : www.imf.org/en/News/Seminars/Conferences/DGI/about.

²⁴ Voir : <https://www.paris21.org/search?text=ccde>.

par les institutions nationales ; la nécessité de mettre en place un comité national fort, doté de ressources suffisantes et représentant les différents thèmes prioritaires ; la difficulté de collaborer avec des organismes nationaux spécialisés ; la nécessité de communiquer pour la mise en commun des enseignements retenus et des compétences au niveau régional. Les experts ont proposé de choisir un ensemble national d'indicateurs avec l'aide d'un comité fort qui défend les différents thèmes prioritaires au niveau national. L'état de l'élaboration de la méthodologie et l'état de préparation à l'application de ces indicateurs devraient également être pris en compte, de même que les besoins relatifs aux contributions déterminées au niveau national, aux plans d'action nationaux et aux autres stratégies nationales. En outre, il a été rappelé que les outils d'autoévaluation élaborés par la Division de statistique étaient complémentaires avec différents processus et d'autres outils, tels que les nouveaux outils de communication d'informations du cadre de transparence renforcé élaboré par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'écosystème de données sur les changements climatiques du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et le pacte vert pour l'Europe, et qu'ils pouvaient être utilisés pour donner de la visibilité aux questions de l'environnement et des changements climatiques dans la stratégie nationale de développement de la statistique d'un État Membre et dans d'autres processus de planification.

21. Les États Membres ont été invités à se servir des outils d'aide à la mise en œuvre (l'outil d'autoévaluation et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre) de l'Ensemble mondial, à contribuer à la mise en place de programmes nationaux de statistiques sur les changements climatiques, à publier des rapports sur les statistiques des changements climatiques, et à faire circuler ces rapports. La Division de statistique continue d'accueillir favorablement les rapports des États Membres sur les statistiques des changements climatiques compilés en appliquant l'Ensemble mondial, et publie de telles initiatives sur son site Web²⁵.

2. Renforcement des capacités

22. La Division de statistique, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires, propose des activités continues de renforcement des capacités en matière de statistiques des changements climatiques afin d'aider les États Membres, en fonction de leurs besoins, et de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Ensemble mondial et d'autres mécanismes de soutien, et dans l'application des directives visant à faciliter la mise en œuvre, y compris le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. La Division continue de recevoir des demandes de la part de pays de différentes régions. Les réponses à ces demandes prennent diverses formes, notamment des consultations bilatérales et multilatérales, des examens, des discussions et des missions dans les pays.

23. Afin de promouvoir la participation effective de tous les pays au système de mesure, de notification et de vérification prévu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et au cadre de transparence renforcé prévu au titre de l'Accord de Paris, il est fondamental d'apporter un appui concret et efficace aux pays en développement. Ainsi, le secrétariat de la Convention-cadre offre des possibilités d'appui diverses et variées aux pays en développement en vue de renforcer leurs capacités, avec notamment le concours de certains organes constitués en vertu de la Convention-cadre et d'autres institutions multilatérales et organisations non gouvernementales. Parmi ces possibilités d'appui, on peut citer une aide directe à la préparation des rapports nationaux au titre de la transparence (communications

²⁵ Voir : https://unstats.un.org/unsd/envstats/climatechange_reports.cshtml.

nationales et rapports biennaux au titre de la transparence) et à l'élaboration des inventaires nationaux des gaz à effet de serre, la fourniture d'une aide et d'une assistance financières et techniques, l'élaboration de supports de connaissances et la mise en place de programmes de formation, entre autres.

24. La Division de statistique et les principaux partenaires reçoivent continuellement des informations en retour de la part des pays de différentes régions sur les progrès réalisés, y compris des informations sur l'autoévaluation, les nouvelles publications, la création de groupes de travail ou de comités, les projets et les nouveaux points focaux ou personnes à contacter en ce qui concerne les statistiques des changements climatiques, ainsi que les différents types de demande d'aide pour l'accélération des progrès. Certaines des principales activités que la Division a organisées ou auxquelles elle a contribué avec d'autres organisations internationales et régionales, que ce soit sous forme d'un appui en ligne ou d'un appui sur le terrain, sont présentées plus bas.

3. Appui continu en ligne

25. Par l'intermédiaire de sa Division de statistique, le Département des affaires économiques et sociales continue d'apporter aux États Membres un appui en ligne, y compris des consultations bilatérales et multilatérales, des examens, des webinaires et des ateliers, entre autres formes d'appui en ligne. Au cours de l'année écoulée, la Division a aidé le Suriname à réviser son premier recueil sur les changements climatiques, aidé la Grenade à achever l'élaboration d'un recueil sur l'environnement, qui renferme des statistiques des changements climatiques, et examiné les contributions à la stratégie d'élaboration d'un programme de statistiques de l'environnement et des changements climatiques adoptée par l'Ouganda. Dans le cadre du projet intitulé « systèmes statistiques nationaux résilients et souples permettant de répondre aux besoins en données aux fins d'un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19 », proposé au titre de la quatorzième tranche du Compte pour le développement, le sous-groupe 2.1, qui est dirigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CESAP, contribue à l'association des données statistiques géospatiales sur les changements climatiques, l'environnement et les catastrophes. Dans le cadre de ce sous-groupe, plusieurs organisations, dont la Division, ont apporté leur concours à 61 États Membres en organisant deux webinaires mondiaux en vue de les préparer davantage à répondre aux demandes de statistiques liées aux changements climatiques et aux catastrophes. Dans le cadre du projet mené par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au titre de la douzième tranche du Compte pour le développement, la Division a apporté son concours à des ateliers nationaux à Antigua-et-Barbuda, en Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à Sainte-Lucie et au Suriname, ainsi qu'à un atelier régional au Chili. La Division a également contribué à des ateliers nationaux organisés par la CEPALC à Cuba, en Équateur et en République dominicaine, ainsi qu'à un atelier au niveau de la ville de Mexico.

4. Missions et appui sur le terrain

26. En réponse à diverses demandes des États Membres, la Division de statistique continue d'apporter son appui sous forme de missions et d'autres interventions sur le terrain. Lors d'une mission au Pérou, que la Division avait organisée en collaboration avec la CEPALC, l'Institut national de la statistique et de l'information (INEI) et le Ministère péruvien de l'environnement, des contributions fondamentales ont été apportées pour le lancement de l'élaboration d'un programme national sur les statistiques et les indicateurs des changements climatiques. Les parties prenantes ont été réunies dans le cadre d'un atelier au cours duquel elles ont reçu une formation

pratique, inspirée de l'Ensemble mondial, sur des thèmes prioritaires liés aux changements climatiques. Lors d'un atelier régional organisé par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à l'intention de 37 pays membres du Fonds africain de développement, la Division a apporté un appui total sur le plan technique. À cette occasion, les participants ont beaucoup parlé des lignes directrices relatives à la mise en œuvre, de l'outil d'autoévaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques et de l'Ensemble mondial, l'objectif étant d'aider à améliorer le suivi des statistiques des changements climatiques. Plusieurs autres entités internationales et intergouvernementales, dont le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le PNUE, ont également participé à cet atelier. Dans le cadre du projet lancé au titre de la douzième tranche du Compte pour le développement, la Division a collaboré avec la CEPALC pour aider Antigua-et-Barbuda, le Belize, la Dominique et la Grenade à se servir de l'Ensemble mondial. Des activités similaires ont également été menées avec la CEPALC, sous forme d'ateliers, au niveau régional. En collaboration avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes au Lesotho, et avec le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Programme des Nations Unies pour le développement au Cameroun, la Division a fait mieux connaître les lignes directrices relatives à la mise en œuvre, l'outil d'autoévaluation, l'Ensemble mondial et le Cadre de Sendai, et a assuré une formation à l'utilisation efficace de ces instruments. Grâce à une initiative du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur l'approche de l'écosystème de données sur les changements climatiques, un appui a été apporté au Belize, à la Grenade, à la République démocratique populaire lao et au Sénégal, où une complémentarité et des synergies avec les supports élaborés par la Division ont été établies. Cette initiative a mis en évidence le fait que la qualité des statistiques et des informations sur les changements climatiques dépendait des capacités du système statistique national, et non seulement de celles de l'organisme national de statistique ou de certains ministères.

27. La Division de statistique a également collaboré avec le secrétariat de la Convention-cadre et d'autres partenaires pour organiser plusieurs ateliers nationaux sur l'amélioration des bilans énergétiques et des statistiques énergétiques afin d'aider les pays à communiquer des informations au titre du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Le secrétariat et la Division ont mis au point une évaluation approfondie de la qualité sur laquelle s'appuient ces manifestations. L'objectif principal de cette initiative est d'améliorer les dispositions institutionnelles et les capacités techniques des pays en développement en ce qui concerne leurs statistiques et bilans énergétiques nationaux. Un système solide de données sur l'énergie rend plus transparente la communication au secrétariat des informations relatives aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre.

28. Les participants à la dixième réunion du Groupe d'experts ont fait des exposés et débattu sur le renforcement des capacités, ce qui a permis d'avoir un aperçu des diverses activités menées par les organisations internationales et régionales ci-après dans le domaine des statistiques de l'environnement et des changements climatiques : la CEE, la CEPALC, la CESAP, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le PNUE, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, le secrétariat de la Communauté des Caraïbes et le COMESA. Les organisateurs d'activités de renforcement des capacités ont apprécié d'avoir mis en commun leurs données d'expérience en la matière, entre eux et avec les États Membres, ce qui contribue à renforcer la complémentarité et la cohérence de ces activités à l'échelle mondiale. Les commissions régionales et d'autres organisations régionales ont souligné que l'insuffisance des budgets constituait un obstacle majeur au renforcement des capacités, et ont appelé l'attention sur la nécessité de renforcer

le rôle de la collecte de données provenant de sources multiples, de la science des données, des nouvelles technologies, des mégadonnées et des données spatiales (avec des séries chronologiques) dans un domaine aussi nouveau que celui des travaux statistiques. Un inventaire actualisé des activités de développement des capacités menées par les organisations sera dressé pour faciliter le partage d'informations.

29. Les États Membres ont salué les efforts que l'ONU a déployés pour mettre en œuvre les projets lancés au titre du Compte pour le développement, ainsi que les activités de renforcement des capacités menées par d'autres partenaires et projets, et ont encouragé la poursuite de ces efforts en partenariat avec les institutions pertinentes.

C. Perfectionnement des méthodes

30. Dans le prolongement du déroulement des événements habituel lorsque la Commission de statistique adopte une méthodologie, il est nécessaire d'examiner, d'affiner et de faire appliquer cette méthodologie en permanence, en particulier pour les indicateurs et les statistiques de la catégorie 3 de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques. D'autres mises à jour méthodologiques et structurelles sont également nécessaires, notamment de nouvelles références en matière de politiques et de communication d'informations, de nouvelles orientations et de nouveaux cadres statistiques, ainsi que le passage de la catégorie 2 à la catégorie 1. La poursuite de la recherche méthodologique et du développement à l'appui de l'Ensemble mondial s'appuie sur l'expérience des États Membres en matière de production de statistiques des changements climatiques et aide ces pays à déterminer la meilleure façon d'appliquer l'Ensemble mondial en fonction de leurs besoins. Ainsi, le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement a intégré dans ses programmes les efforts déployés par les États Membres et les organisations internationales participantes pour promouvoir la recherche à l'appui de l'Ensemble mondial. Bien que ces efforts nécessitent des ressources humaines et financières considérables, la Division de statistique continue de collaborer avec les principales parties prenantes au fur et à mesure qu'évoluent les méthodologies à l'appui de l'Ensemble mondial, comme celles concernant la santé, l'égalité des genres et les catastrophes.

1. Statistiques des changements climatiques et statistiques genrées

31. Un mandat précédent de la Commission statistique, dans le cadre duquel la Commission a demandé qu'une démarche prenant en compte les questions de genre soit adoptée et intégrée dans tous les points de son ordre du jour ([E/2020/24-E/CN.3/2020/37](#), décision 51/115), a été dûment pris en compte dans la promotion des travaux concernant les statistiques des changements climatiques. En améliorant les méthodologies concernant l'Ensemble mondial, la Division de statistique a consulté ONU-Femmes et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées afin de déterminer les domaines dans lesquels l'enrichissement mutuel et les synergies entre les statistiques des changements climatiques et les statistiques genrées peuvent aider les États Membres à promouvoir ces deux domaines statistiques (voir [E/CN.3/2024/14](#)). Gardant à l'esprit ce qui précède, l'intention est de permettre aux États Membres de rendre plus efficaces leurs programmes de travail concernant les statistiques des changements climatiques et les statistiques genrées, en tenant compte du lien entre les deux et en reconnaissant que ces domaines sont naturellement très transversaux.

32. À la dixième réunion du Groupe d'experts, ces derniers se sont penchés sur la manière dont les statistiques genrées pouvaient constituer un outil puissant pour la

résolution des différents problèmes environnementaux et l'amélioration de la gouvernance en matière de changements climatiques ou de réduction des risques de catastrophe. Les méthodologies relatives aux statistiques officielles, grâce auxquelles les phénomènes de changement de la qualité de l'environnement peuvent avoir un impact sur la santé de différentes populations, sont en train d'être améliorées. Lors de la réunion, une personne représentant le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées a présenté les initiatives récentes concernant l'intégration d'une démarche prenant en compte les questions de genre dans le domaine des statistiques de l'environnement et des changements climatiques. La première activité convenue par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur a consisté à créer une note d'orientation soulignant l'importance des statistiques genrées pour la compréhension des problèmes environnementaux par les femmes et les hommes et pour l'amélioration des initiatives liées aux changements climatiques et aux risques de catastrophes. Une session de travail en groupe a eu lieu pendant la réunion, ce qui a permis un examen entre pairs des dernières avancées relatives au lien entre les changements climatiques et les statistiques genrées. Afin de promouvoir la recherche méthodologique sur les statistiques des changements climatiques et les statistiques genrées, les États Membres sont convenus de mettre en commun leurs données d'expérience en matière d'enquêtes sur les ménages, qui ont servi pour la collecte de données sur le genre et l'environnement.

33. L'Ensemble mondial (notamment en ce qui concerne ses indicateurs de la catégorie 3) peut bénéficier des travaux méthodologiques sur les statistiques genrées et les statistiques des changements climatiques, en particulier les travaux menés dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les avancées devraient être examinées et intégrées dans l'Ensemble mondial, pour autant qu'elles répondent aux critères de solidité méthodologique, de disponibilité des données et de pertinence politique. Les experts se sont accordés à dire que les travaux sur les indicateurs assortis de métadonnées détaillées provenant de la région de l'Asie et du Pacifique pouvaient être utiles pour l'examen des mises à jour de l'Ensemble mondial, en particulier lorsque des similitudes ont été constatées. Ils sont également convenus de poursuivre la discussion sur la possibilité d'intégrer des sujets comme les questions de genre et les changements climatiques dans les enquêtes ou recensements actuellement menés auprès des ménages (recensements de la population et des logements, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes sur la main d'œuvre, etc.). Des enquêtes spéciales auprès des ménages, axées sur le lien entre l'égalité des genres et les changements climatiques, peuvent être envisagées. D'autres thèmes (qui ne sont actuellement pas pris en compte dans l'ensemble d'indicateurs pour la région de l'Asie et du Pacifique) ont également été étudiés, notamment les migrations, la criminalité et les préoccupations environnementales.

2. Statistiques des changements climatiques et statistiques sanitaires

34. Les effets des changements climatiques sur la santé est une question essentielle, sur laquelle il existe des données imparfaites, tant du point de vue de la qualité que des séries chronologiques, dans la plupart des États Membres. Cette question devrait donc être prioritaire dans les programmes mis sur pied par les administrations nationales pour la production de statistiques relatives au climat et à la santé. De même, la question doit être considérée comme une priorité au niveau international. L'organisme national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ONS), qui collabore avec l'Institut africain des sciences mathématiques du Rwanda et le Regional Institute for Population Studies de l'Université du Ghana, est l'une des principales parties prenantes de cette initiative. La recherche méthodologique que l'ONS mène sur les effets d'un certain nombre d'aléas climatiques (y compris les vagues de chaleur) sur la santé humaine et les

établissements de santé se poursuit. Le niveau de ventilation sera un facteur essentiel pour la détermination des effets des changements climatiques sur la santé et, en raison de la nature de l'exposition aux changements climatiques et de sa gravité, ces effets devront être étudiés à l'échelon local pour des objectifs bien précis (souvent pour l'évaluation de l'adaptation et de la vulnérabilité), mais agrégés au moins à l'échelle nationale pour d'autres objectifs (souvent pour l'évaluation des facteurs et des répercussions).

35. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur les statistiques des changements climatiques et les statistiques sanitaires, la nécessité d'une collaboration entre les organismes nationaux de statistique et d'autres acteurs clés au niveau national, comme le Ministère de la santé, est un élément clé à prendre en compte. En outre, des échanges entre un organisme national de statistiques et le Ministère de la santé peuvent nécessiter une formalisation, car il faudrait peut-être prendre en compte la sensibilité des dossiers médicaux confidentiels, en particulier lorsque le phénomène qu'ils essaient de mesurer et d'associer aux changements climatiques doit être localisé pour éclairer la prise de décision. Pour que les politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements soient bien éclairées, il est impératif d'avoir accès à des données confidentielles de qualité, dans lesquelles on tient compte du temps et de l'espace. Les progrès réalisés en matière de statistiques des changements climatiques et de statistiques sanitaires, ainsi que la relation entre les deux, ont été examinés lors d'une session de travail en groupe au cours de la dixième réunion du Groupe d'experts.

3. Statistiques relatives aux catastrophes

36. Dans le prolongement des progrès réalisés par les États Membres pour respecter les engagements liés au Cadre de Sendai, et compte tenu du fait qu'il s'agit d'un autre domaine de travail statistique qui se chevauche naturellement avec les statistiques des changements climatiques, le travail concernant les statistiques relatives aux catastrophes est examiné par la Division de statistique en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d'autres partenaires. Cette question a été abordée à la dixième réunion du Groupe d'experts, qui a examiné les avancées méthodologiques en matière de statistiques relatives aux catastrophes, sous les auspices du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes. Le lien entre les statistiques des changements climatiques et les statistiques relatives aux catastrophes est pris en compte, entre autres, dans le projet lancé au titre de la quatorzième tranche du Compte pour le développement mentionné au paragraphe 25 du présent rapport et dans les missions au Lesotho et au Cameroun mentionnées au paragraphe 26. En outre, les efforts déployés par la Communauté du Pacifique et ONU-Femmes pour analyser les enquêtes sur le climat et les catastrophes viennent enrichir les projets de la Division pour la poursuite de la recherche sur la meilleure méthodologie pour les sources de données.

4. Statistiques de l'eau et des déchets

37. À la dixième réunion du Groupe d'experts, les statistiques de l'eau et des déchets ont également fait l'objet de débats approfondis, de même que leur applicabilité à l'Ensemble mondial. Des efforts ont été déployés pour l'examen permanent des travaux méthodologiques qui sous-tendent les statistiques de l'eau, dans le cadre des téléconférences sur l'eau organisées régulièrement entre la Division de statistique, l'OCDE, Eurostat, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat) et la FAO, sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement, qui se réunit tous les trimestres. L'ordre du jour de ces téléconférences est lié aux

statistiques de l'eau et, même si leur intention première n'était pas de servir de base aux statistiques des changements climatiques, les indicateurs environnementaux, axés sur l'eau et les déchets, sont réellement applicables à un certain nombre de statistiques et d'indicateurs de l'Ensemble mondial. Le questionnaire sur les statistiques de l'environnement de la Division de statistique et du PNUE, axé sur les statistiques de l'eau et des déchets, est l'un des nombreux recueils au niveau international qui peuvent servir à la compilation des statistiques des changements climatiques.

5. Recensements et enquêtes

38. Une source relativement nouvelle de statistiques de l'environnement et des changements climatiques a été examinée lors de la dixième réunion du Groupe d'experts et on y trouve : a) des nouveautés dans les modules d'enquête sur les changements climatiques ; b) des données d'expérience sur la collecte de données liées aux changements climatiques au moyen de recensements de la population et des logements. Par exemple, de nombreux États Membres incluent dans leurs recensements de la population et des logements une section consacrée à l'environnement, qui peut comprendre des questions spécifiques sur les changements climatiques, et communiquent ces informations à la Division des statistiques, qui continue de gérer un pôle centralisé mettant ce type de données à la disposition de tous les États Membres²⁶. Cela montre que les recensements de la population et des logements peuvent constituer une source inestimable pour la compilation de certaines statistiques de l'Ensemble mondial. Outre les recensements de la population et des logements, les États Membres communiquent régulièrement au Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de sa Division de statistique, des enquêtes spéciales dans le cadre desquelles sont recueillies des informations sur des questions liées à l'environnement, comme les changements climatiques et les catastrophes, et qui sont également reprises dans le pôle centralisé. Cet ensemble de travaux est tel qu'il peut être utile et même servir de base à la révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements en vue de la vague de recensement de 2030.

39. En collaboration avec la Communauté du Pacifique et les États Membres de l'ONU au service desquels elle œuvre, un module de base de 11 questions sur un total de 30, qui porte sur les changements climatiques et les catastrophes, dans le cadre d'une enquête conçue pour la collecte de données sur la prise en compte des indicateurs et des statistiques relatifs aux changements climatiques de l'Ensemble mondial, du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable, a été transmis à la Division de statistique. Cette enquête vise à fournir des données désagrégées et peut être appliquée à d'autres États Membres présentant des caractéristiques similaires (souvent de petits États insulaires).

40. À la dixième réunion du Groupe d'experts, la République-Unie de Tanzanie a donné un aperçu de sa collecte de données statistiques sur l'environnement, des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans le cadre de la vague de recensement de la population et des logements de 2022, et des recommandations qu'elle a formulées pour la vague de recensement de la population et des logements de 2030. Elle précise que les objectifs principaux de l'intégration de questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques sont, entre autres objectifs : la collecte de données de référence pour certaines statistiques de l'environnement et des changements climatiques ; la sensibilisation de toutes les personnes présentes dans le pays à l'environnement et aux changements climatiques ; la collecte de l'opinion du public sur divers aspects liés aux connaissances et aux

²⁶ Voir : <https://unstats.un.org/unsd/envstats/censuses/>.

perceptions relatives aux changements climatiques. Plusieurs autres États Membres ont fait part de leur intention d'inclure des questions relatives aux changements climatiques dans leurs prochains recensements de la population et des logements. L'ajout de questions sur des thèmes particuliers dans de tels recensements est une bonne chose, car ils peuvent constituer, aujourd'hui et à l'avenir, une source inestimable de statistiques de l'environnement et des changements climatiques.

41. Étant donné qu'un certain nombre d'indicateurs de l'Ensemble mondial nécessitent des données provenant d'enquêtes et de recensements, il a été proposé, à la dixième réunion du Groupe d'experts, qui a donné lieu à de nombreuses consultations entre les États Membres et la Division de statistique, de créer un groupe de travail composé d'experts afin de faciliter l'inventaire général des questions relatives aux changements climatiques et de mettre au point un ensemble de référence qui pourrait être inclus dans ces instruments de collecte de données. Au fur et à mesure que les travaux de ce groupe de travail avanceront, celui-ci s'efforcera de dialoguer avec le Groupe d'experts de l'ONU chargé de la révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements pour la vague de recensement de 2030 (voir [E/CN.3/2024/15](#) et [E/CN.3/2024/23](#)). Ces communications entre les deux groupes d'experts peuvent avoir lieu bien avant la soumission de la version révisée des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements à la Commission statistique à sa cinquante-sixième session, qui se tiendra en mars 2025, ce qui permettrait de prendre en compte, dans ce texte, les avancées du groupe de travail qui se concentre sur les questions relatives aux changements climatiques.

III. Projets futurs

42. Étant donné que le domaine des statistiques des changements climatiques bénéficie d'un financement plus important et d'une plus grande attention pour ce qui est des travaux méthodologiques et des activités de renforcement des capacités, la Division de statistique, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires clefs ont assuré le renforcement des capacités en matière de statistiques des changements climatiques, y compris dans le contexte général des statistiques de l'environnement. De nombreux pays ont ainsi lancé un programme national sur les statistiques de l'environnement ou des changements climatiques, participé à d'autres projets ou planifié des activités à mener à l'avenir.

43. La Division de statistique, le secrétariat de la Convention-cadre et d'autres partenaires clefs continueront d'œuvrer pour la coordination et l'harmonisation des activités relatives aux statistiques des changements climatiques et de l'environnement par l'intermédiaire du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement, notamment en encourageant la mise en œuvre de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques. Ce travail nécessite un engagement continu et la promotion des avantages qu'offrent les statistiques officielles sur le plan de l'aide à la transparence et à la responsabilité, en particulier dans l'atténuation des risques, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

44. Afin d'encourager l'engagement et la coopération tout en minimisant les doubles emplois par l'intermédiaire de sa Division de statistique, le Département des affaires économiques et sociales propose de commencer à travailler sur une stratégie permettant aux organisations internationales et régionales d'améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités en matière de statistiques de l'environnement

et des changements climatiques dans les États Membres, et de collaborer à cet effet. Ce travail s'appuiera sur les références existantes, notamment le système statistique international²⁷, le Cadre d'assurance qualité des statistiques de l'ONU²⁸ et le document intitulé « *Putting the Framework for the Development of Environment Statistics to work: a blueprint for action* »²⁹. Tout en adoptant ces guides génériques, cette stratégie devrait également s'appuyer sur des contributions spécifiques, comme l'inventaire des activités de renforcement des capacités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement de 2020³⁰ et les conclusions de la consultation mondiale de 2022³¹. Outre la stratégie, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour élaborer les supports de formation, renforcer les activités d'apprentissage en ligne et développer la base de connaissances.

45. Les commissions régionales, le PNUE, la Division de statistique, le secrétariat de la Convention-cadre et d'autres partenaires continueront d'organiser des ateliers régionaux et nationaux de renforcement des capacités, notamment dans le cadre du projet lancé au titre de la quatorzième tranche du Compte pour le développement, et s'associeront à cet effet au programme ordinaire de coopération technique et à d'autres fonds. L'Ensemble mondial sera appliqué à l'aide des lignes directrices relatives à la mise en œuvre et de l'outil d'autoévaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, ainsi que d'autres outils pertinents. La promotion des outils d'aide à la mise en œuvre sera renforcée par leur traduction dans les autres langues officielles de l'ONU et par l'organisation de séances d'information lors de diverses manifestations.

46. La Division de statistique prévoit en outre de poursuivre la collaboration avec les institutions spécialisées et les institutions pertinentes sur des thèmes prioritaires afin de promouvoir la méthodologie et l'appui à la mise en œuvre de l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques de manière équilibrée, en tenant notamment compte des progrès méthodologiques concernant les indicateurs de la catégorie 3. Compte tenu des avancées méthodologiques importantes obtenues dans les domaines du climat et de la santé, sous la houlette de l'organisme national de statistique du Royaume-Uni, et dans les domaines du climat et du genre, sous la houlette du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées et d'ONU-Femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique, la Division travaillera en collaboration avec les partenaires susmentionnés pour continuer à examiner les progrès méthodologiques et incorporer les mises à jour correspondantes dans l'Ensemble mondial, le cas échéant. D'autres domaines seront également privilégiés en fonction de la disponibilité des compétences et des ressources.

47. En outre, grâce à la création d'un groupe de travail au sein du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, les partenaires prépareront un ensemble de questions sur les changements climatiques, qui peuvent être prises en compte dans les

²⁷ Nations Unies, *Le Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux*, 2022, chap. 16.

²⁸ Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, « United Nations Statistics Quality Assurance Framework: including a generic statistical quality assurance framework for a UN agency », septembre 2016.

²⁹ Disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/BG-FDES-Environment_Blueprint.pdf.

³⁰ Voir le document de base du rapport publié sous la cote E/CN.3/2020/33, établi par la Division de statistique et consultable à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_51/documents/BG-item-4e-EnvironmentStats-E.pdf.

³¹ Voir le document de base du rapport publié sous la cote E/CN.3/2022/17, établi par la Division de statistique et consultable à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_53/documents/BG-3m-GlobalConsultationontheGlobalSet-E.pdf.

recensements et les enquêtes pour servir de base à un certain nombre d'indicateurs et de statistiques de l'Ensemble mondial, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, entre autres. Plusieurs États Membres ont déjà manifesté leur intérêt à prendre part à ce groupe de travail. Les questions et les thèmes centraux préparés par ledit groupe de travail peuvent être examinés avec le Groupe d'experts de l'ONU chargé de la révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements en vue de la vague de recensement de 2030. Cette solution pourrait permettre d'examiner la question avant la cinquante-sixième session de la Commission de statistique, qui se tiendra en mars 2025.

IV. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

48. La Commission est invitée à :

a) Approuver le changement de nom du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement qui deviendrait le Groupe d'experts en statistiques de l'environnement et des changements climatiques, sur la base de la demande du Groupe d'experts, de la décision que la Commission a prise à sa quarante-neuvième session, à savoir étendre le mandat du Groupe d'experts afin que celui-ci examine d'autres aspects des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, des réunions du Groupe d'experts qui portent de plus en plus sur les statistiques des changements climatiques, et de l'étroite corrélation entre les deux domaines ;

b) Promouvoir la rationalisation des statistiques de l'environnement et des changements climatiques en modifiant le programme de travail de la Commission et en réunissant ces deux domaines sous un seul point de l'ordre du jour, avec un seul rapport annuel sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques ;

c) Exhorter les pays à appliquer l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques et les outils d'aide à sa mise en œuvre, l'outil d'autoévaluation et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre afin de contribuer à l'élaboration de programmes nationaux sur les statistiques des changements climatiques ;

d) Encourager la poursuite de la collaboration entre la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les autres partenaires clefs afin de continuer à resserrer les liens entre les statistiques et l'élaboration de politiques en entreprenant des initiatives conjointes et des activités de formation et de renforcement des capacités, et en déployant des efforts visant à promouvoir les outils de communication d'informations ;

e) Promouvoir une coopération plus étroite au niveau national entre l'organisme de statistiques des pays et les autorités nationales chargées de communiquer des informations relatives aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui aidera les pays à respecter leurs obligations en matière de communication d'informations au titre de la Convention-cadre et à améliorer la qualité des données communiquées au titre de l'Accord de Paris et à d'autres fins ;

f) Prendre note de l'action menée à ce jour pour l'élaboration de méthodologies relatives aux thèmes prioritaires, étant entendu que tout nouveau travail méthodologique nécessite une collaboration entre spécialistes, et des efforts déployés pour encourager la poursuite de l'intégration des statistiques genrées, des statistiques sanitaires, des statistiques relatives aux catastrophes, entre autres statistiques, dans les statistiques de l'environnement et des changements climatiques ;

g) Demander instamment à la communauté des donateurs de mobiliser des ressources supplémentaires et substantielles pour permettre le renforcement des capacités en matière de statistiques de l'environnement et des changements climatiques dans les pays dont les systèmes statistiques sont moins développés ;

h) Encourager vivement les systèmes statistiques nationaux à investir dans la production de statistiques des changements climatiques, en concevant des enquêtes spéciales ou d'autres outils de collecte de données, et à inclure des questions relatives aux changements climatiques et à l'environnement dans les recensements de la population et des logements, les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages (revenu des ménages) et les recensements et enquêtes sur les activités économiques, entre autres.
